



NOTE

Objet : Transition anciens vers nouveaux grades OT et disposition dérogatoire pour la saison 2017/2018

**Commission Nationale Arbitrage,
le 18 mars 2017**

**Destinataires : CNA, FormaBad, Com.
C.F., Com. informatique, ligues.**

POONA

Afin de rendre opérationnel les nouvelles filières des officiels techniques, des évolutions doivent s'opérer sur le logiciel Poona durant l'été avant le 01/09/2017.

1. Remplacer respectivement les noms « départemental », « régional », « national accrédité » et « national certifié » par « de ligue accrédité », « de ligue certifié », « fédéral accrédité » et « fédéral certifié ».
2. Créer les grades pour la nouvelle filière juge de ligne : « fédéral accrédité », « fédéral certifié », « international » et « BWF ».
3. Affecter les droits d'enregistrement et modifications des officiels techniques à FormaBad en lieu et place des ligues.

ARBITRES

1. Transition des anciens grades vers les nouveaux grades.

À l'issue de la saison sportive 2016/2017 et avant le 01/09/2017 les arbitres seront reclassés comme suit :

- l'arbitre départemental deviendra arbitre de ligue accrédité ;
- l'arbitre régional deviendra arbitre de ligue certifié ;
- l'arbitre national accrédité deviendra arbitre fédéral accrédité ;
- l'arbitre national certifié deviendra arbitre fédéral certifié ;
- pas de changement pour l'arbitre international.

2. Disposition transitoire saison 2017/2018.

Tout au long de la saison 2017/2018, les équipes participant au championnat interclubs de Nationale 3 seront autorisées à être arbitrées par un arbitre de ligue accrédité.

A compter du 01/09/2018, toute équipe participant au championnat interclubs de Nationale 3 devra être arbitrée par un arbitre de ligue certifié minimum.

Transition des anciens grades vers les nouveaux grades.

À l'issue de la saison sportive 2016/2017 et avant le 01/09/2017 les juges-arbitres seront reclassés comme suit :

- le juge-arbitre départemental n'ayant pas officié au moins une fois en interclubs nationaux au cours des deux saisons 2015/2016 et 2016/2017 deviendra automatiquement juge-arbitre de ligue accrédité au 01/09/2017 ;
- le juge-arbitre départemental ayant officié au moins une fois en interclubs nationaux au cours des deux saisons 2015/2016 et 2016/2017 deviendra automatiquement juge-arbitre de ligue certifié au 01/09/2017. Il est toutefois **FORTEMENT RECOMMANDÉ** que les juges-arbitres départementaux suivent le module de formation « juge-arbitre de ligue certifié » tel que défini dans l'annexe 1 de la filière juge-arbitrage ;
- le juge-arbitre régional deviendra automatiquement juge-arbitre de ligue certifié. S'il n'a pas officié en interclubs nationaux au cours de la saison 2016/2017, il lui sera indispensable d'assurer au moins une activité en interclubs nationaux lors de la saison 2017/2018 conformément à l'article 3.4.1. de la filière de juge-arbitrage. À défaut, en fin de saison 2017/2018, l'ex-juge-arbitre régional sera rétrogradé au grade de juge-arbitre de ligue accrédité ;
- le juge-arbitre national accrédité deviendra automatiquement juge-arbitre fédéral accrédité ;
- le juge-arbitre national certifié deviendra automatiquement juge-arbitre fédéral certifié ;
- pas de changement pour le juge-arbitre international.

En liaison avec FormaBad, le secteur juge-arbitre de la CNA fournira la liste des juges-arbitres entrant dans l'un ou l'autre des nouveaux grades, pour une mise à jour de la base de données Poona.

SECTEUR JUGE DE LIGNE

En liaison avec FormaBad, le secteur juge de ligne de la CNA fournira la liste des juges de ligne « fédéral accrédité », « fédéral certifié », « international » et « BWF » pour une mise à jour de la base de données Poona.